

Rendez-vous Post-Permis

Avantages :

Réduisez votre période probatoire de 3 ans à 2 ans avec le RDV post permis.

Depuis le 1er janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficient d'une réduction du délai probatoire.

Pourquoi la création d'un tel dispositif ?

En 2016, les conducteurs novices ont été impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort. 144 d'entre eux y ont perdu la vie.

Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants.

En cause ?

Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire.

Déroulement :

La formation se déroule sur une journée de 8 heures. La session requiert un minimum de 6 participants pour avoir lieu et ne peut se tenir qu'avec un maximum de 12 participants. Elle nécessite une inscription en amont auprès de l'auto-école.

Objectif :

La formation post-permis vise à susciter chez les conducteurs novices un processus d'autoréflexion et d'analyse sur leurs comportements au volant et leur perception des risques et des dangers de la route au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement. Le fait que la formation se passe en session collective permet un réel partage d'expérience.